



COMPTE RENDU INTEGRAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 JANVIER 2023 A 20 H

Le treize janvier deux mille vingt-trois, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis à la Mairie de LALBENQUE, sous la présidence de Madame Liliane LUGOL, Maire de LALBENQUE.

Etaient présents : BASTIT Marion, CHARONNAT Serge, COQUOIN Magali, CROUZET Mathieu, DELON Kévin, DELPECH Marie, DOLO Stéphane, LEZOURET-CONQUET Myriam, LONJOU Charles, MARZIN Jacques, MOLES Géraldine, NODARI Sébastien, ROCHE Marie-Joëlle, ROUSSEAU Paméla et Philippe SUDRES.

Etaient absents excusé ayant donné procuration : Guillaume BISMES a donné procuration à Kévin DELON, Catherine REBIERE a donné procuration à Stéphane DOLO, Sylvie PAGES-GRATADOUR a donné procuration à Sébastien NODARI.

Paméla ROUSSEAU est désignée secrétaire de séance.

Rappel de l'ordre du jour :

1° Décision modificative budgétaire n° 3

2° Dossier DETR : plan de financement : restructuration et création de sanitaires à l'école élémentaire

3° Etude réseau des eaux pluviales : plan de financement

4° Avenant n° 1 au marché de réfection de la toiture de la maison Boissy

5° Convention d'utilisation et de mise à disposition à titre gratuit du logiciel informatique pour la gestion des Hydrants et Points d'Eau d'Incendie (PEI)

6 ° Convention de groupement de commande pour « marché voirie à bons de commandes 2023 à 2026 avec la communauté de communes du pays de Lalbenque-Limogne

7 ° SIFA (syndicat intercommunal pour la fourrière animale : demande d'adhésion

8° Acquisitions foncières

9 ° Questions Diverses

Avant d'aborder dans le détail l'ordre du jour, Madame le Maire appelle d'éventuelles observations sur le compte-rendu du conseil municipal du 13 décembre 2022 en vue de son approbation.

Stéphane DOLO souhaite avoir deux précisions :

*Quelle est la superficie du bâtiment du presbytère ?

Madame le Maire lui indique 115 m² au rez-de-chaussée avec 2 niveaux plus les appentis : environ 300 m².

*Il trouve que l'estimatif voté à la séance du 13/12/2022 est élevé par rapport à l'opération réalisée de rénovation de la mairie, il y a 8 ans.

Madame le Maire donne des précisions sur le projet de travaux à venir. Près de 10 ans séparent les deux opérations, les prix ont augmenté. Kévin DELON précise que les travaux du

presbytère seront plus importants en rénovation thermique en comparaison avec ce qui a été fait sur le bâtiment mairie.

Géraldine MOLES souhaite préciser que le nom des élus qui votent contre dans les décisions doivent être cités ainsi que ceux qui s'abstiennent mais par forcément à mettre en gras.

Information sur les décisions prises depuis la dernière séance :

2022-34 : décision du 19/12/2022 : Attribution du logement T4 de Lavayssade à l'association CEIIS à compter du 15/12/2022 pour un loyer mensuel de 400 €, pour la famille Ukrainienne, avec versement d'une caution correspondante au montant du loyer.

2022-35 : décision du 20/12/2022 : A compter du 1/01/2023, modification de l'acte constitutif de la régie de recettes de droits de place des marchés avec la mise en place d'abonnement annuel pour les permanents, d'abonnement trimestriel pour les saisonniers et maintien du paiement lors de chaque marché pour les volants.

2022-36 : décision du 20/12/2022 : à compter du 01/01/2023, révision des tarifs (inchangés depuis la création du marché hebdomadaire en 2005 et 2002 pour le marché foire) :

- **Pour les abonnements annuels pour les permanents :**
 - 0.75 € le mètre linéaire, à raison de 47 samedis, soit 35.25 € /an du mètre linéaire
- **Pour les abonnements trimestriels pour les saisonniers :**
 - 0.75 € le mètre linéaire, à raison de 13 samedis/trimestre, soit 9.75 €/trimestre du mètre linéaire
- **Pour les occasionnels et/ou volants :**
 - Forfait de 2 € : étalage inférieur ou égal à 2 ml
 - 0.75 €/ml supplémentaire pour un étalage supérieur à 2 ml
- Forfait d'un **1€/marché** pour le branchement électrique
- Forfait de **50 €** pour l'installation d'un véhicule dits de livraison

2022-37 : décision du 23/12/2022 : remboursement de la caution à Khaddouj BRUGIDOU suite à l'état des lieux de sortie du logement T3 de la résidence les marronniers pour un montant de 388.18 €.

2022-38 : décision du 23/12/2022 : attribution du logement T4 de la résidence les marronniers à Kaddouj BRUGIDOU pour un montant de loyer de 413.17 € avec versement de la caution correspondante.

2023-01 : décision du 9/01/2023 : validation du devis à l'entreprise BANIDE pour un montant de travaux de 12 390 € HT soit 14 868 € TTC pour des travaux de maçonnerie à la maison Flaujac.

Point sur les activités de la Communauté de Communes du Pays de Lalbenque-Limogne :

Mme Liliane LUGOL laisse la parole à Jacques MARZIN, Vice - Président à la CCPLL.

Bonjour à tous, je vais vous parler aujourd'hui des subventions aux associations qu'octroie la communauté de communes.

Elle donne aux associations du territoire un budget qui, selon les années oscille entre 45 000 € et 60 000 euros.

Tout d'abord, il est bon de rappeler les trois principes qui régissent l'octroi de subvention :

- le premier, est que les subventions doivent contribuer au financement d'évènements, pas au fonctionnement usuel des associations ;
- le second, c'est que l'évènement doit avoir une dimension communautaire, soit par son déroulement sur plusieurs communes, soit parce qu'il rassemble des associations de

différentes communes, soit parce qu'il s'adresse à un public large de la communauté de commune ;

- enfin, le troisième principe est celui de la transparence et la redevabilité :
 - les bilans financiers des associations demandeuses devront être présentés, ainsi qu'un budget précis (recettes et dépenses prévisionnelles de l'évènement pour lequel une subvention est demandée) ;
 - et toutes les dépenses justifiées à posteriori.

Ensuite, il est important de préciser que les critères d'évaluation concernent d'abord l'association, mais aussi le projet :

- l'association qui sollicite (son bilan financier),
- les caractéristiques de l'évènement:
 - son déroulement, sa durée,
 - le budget dont les cofinancements,
 - la contribution de l'évènement aux dynamiques territoriales
 - la capacité de communication autour de l'évènement

Je vous suggère d'aller chercher des informations supplémentaires plus précises sur le site internet de la communauté de communes. Les subventions peuvent vous permettre de développer une ambition communautaire à vos projets.

Madame le Maire complète en indiquant que cette grille est de qualité et que l'on pourrait s'en inspirer au niveau de la commune.

Magali COQUOIN trouve que l'intervention de la communauté de communes a été un peu restrictive. Elle demande ce qui a changé par rapport à l'année dernière ?

Elle pense qu'avec cette nouvelle grille certaines associations ne pourront pas bénéficier de subvention à l'avenir.

Jacques MARZIN indique que les années Covid ont bloqué le système et maintenant, il y a beaucoup d'élan de la part des associations

Au bout d'un an, il y aura une évaluation et cela pourra être revu si nécessaire.

Marie DELPECH demande quelle est la durée de la convention avec le CEIIS pour le logement de la famille Ukrainienne. La durée du bail est pour l'instant de 1 an.

Stéphane DOLO demande ce que l'on fait des logements de Lavayssade.

Madame le Maire rappelle les occupants de ces logements (Relais de Kellas, les Restos du Cœur, la famille Ukrainienne) et indique que le T2 restant sera mis à disposition de l'association « la tresse » pour développer l'activité coworking en attendant que le projet de tiers-lieu se concrétise.

Kévin DELON indique qu'il serait intéressant de présenter l'étude sur la fabrique prospective qui arrive bientôt à son terme. Le groupe de travail a élaboré des fiches actions (l'accessibilité des espaces publics, le bâtiment de Lavayssade, le tiers-lieu, etc...).

ORDRE DU JOUR

1- Décision modificative budgétaire n°3

La dernière décision modificative budgétaire pour l'exercice 2022 est présentée de la manière suivante :

* chapitre O11 charges à caractère général : + 5000 €

* chapitre O12 charges de personnel : - 5000 €.

La section est équilibrée à 0 €.

Après examen et délibération, l'assemblée valide à l'unanimité la décision modificative budgétaire n° 3.

2 - Dossier DETR : plan de financement : restructuration et création de sanitaires à l'école élémentaire

Lors du conseil municipal du 13/12/2022, nous avons eu la validation de 3 plans de financement, avec 3 dossiers de DETR déposés en Préfecture en fin d'année.

Sébastien NODARI avait évoqué ce 4^{ème} dossier et Serge CHARONNAT donne des précisions sur l'objet des travaux.

La restructuration des sanitaires sous le préau, le besoin de nouveaux sanitaires côté extension du réfectoire et classes et restructuration de la partie chaufferie-buanderie.

Suite à la visite sur site avec les principaux utilisateurs (agents du restaurant scolaire), il est envisagé de restructurer les sanitaires existants dans le grand réfectoire réalisé en 2010 et faire une connexion par l'entrée des toilettes handicapés. Les toilettes seront accessibles par la cour sans passer par le réfectoire durant le temps scolaire.

La restructuration de la partie chaufferie-buanderie consiste à faire une mise aux normes avec des cloisons et portes coupes feux et il est envisagé le remplacement du lave-linge.

Pour finir, la partie restructuration des sanitaires actuels du préau doit être réalisée pour faciliter l'accessibilité aux toilettes pour handicapés et pour les autres également, réorganisation et réaménagement intérieur.

Marion BASTIT indique que les nouveaux élus avaient été surpris de l'état des sanitaires lors de la visite de l'école au début du mandat.

Madame le Maire indique que les travaux vont pouvoir être réalisés grâce au critère mis en place par l'Etat pour la restructuration des sanitaires scolaires avec un financement de 80 %.

Le montant de l'opération de travaux s'élève à 50 000 € HT soit 60 000 € TTC.

PLAN DE FINANCEMENT				
DEPENSES	HT	TTC	RECETTES	HT
Travaux + honoraires	50 000 €	60 000 €	Subvention au titre de la DETR : 80 %	40 000 €
TOTAL	50 000 €	60 000 €	TOTAL	40 000 €
			FCTVA 16.404 %	9 842.40 €
			TOTAL	49 842.40 €
Reste à la charge de la commune : fonds libres et/ou emprunt		10 157.60 €		

Après examen et délibération, l'assemblée valide à l'unanimité le plan de financement proposé et autorise Madame le Maire à solliciter le financement.

3 - Etude réseau des eaux pluviales : plan de financement

Madame le Maire laisse la parole à Sébastien NODARI pour la présentation de ce point. Il informe l'assemblée que lors du conseil municipal du 13/12/2022, nous avons délibéré sur le plan de financement d'une étude urbaine avec la possibilité d'obtenir 50 % de financement de la Banque des Territoires et de la Région.

Ce cahier des charges a été établi par le SDAIL du Département représenté par Eric FERLAND.

Le SDAIL nous propose également de réaliser une étude des eaux pluviales sur un périmètre défini.

Cette étude se décompose en 4 phases :

Phase 1 : état des lieux et recueil des données

Phase 2 : Investigations de terrain et Plans

Phase 3 : Diagnostic et Modélisation

Phase 4 : Schéma de gestion et Zonage Pluvial

Il est proposé de réaliser en tranche ferme les deux premières phases et en tranches optionnelles les deux autres et de l'étaler sur 2 exercices.

Cette étude est complémentaire avec l'étude urbaine pour apporter ses conclusions et préconisations pour la phase opérationnelle avec l'aménagement des secteurs.

L'estimation de cet ensemble est de 40 000 € HT soit 48 000 € TTC.

Le plan de financement peut être le suivant :

PLAN DE FINANCEMENT				
DEPENSES	HT	TTC	RECETTES	HT
Etude eaux pluviales	40 000 €	48 000 €	Subvention Adour Garonne 50 %	20 000 €
TOTAL	40 000 €	48 000 €	TOTAL	20 000 €
			FCTVA 16.404 %	7 873.92 €
			TOTAL	27 873.92 €
Reste à la charge de la commune : fonds libres et ou emprunt		20 126.08 €		

Après examen et délibération, l'assemblée valide à l'unanimité le plan de financement présenté ci-dessus et autorise le Maire à solliciter les différents financeurs possibles.

4 - Avenant n° 1 au marché de réfection de la toiture de la maison Boissy

Comme évoqué par Kévin DELON lors de la séance du 13/12/2022, le marché de travaux en cours de réfection complète de la toiture de la maison Boissy signé le 01/07/2022, nécessite la passation d'un avenant.

L'avenant présenté par Gaëlle DUCHENE, architecte du patrimoine et maître d'œuvre sur cette opération est de 2 042 € HT soit 2 450.40 € TTC.

Le détail des travaux supplémentaires est :

- purge de la façade en pierres gelées : 306 €
- Renformis sur zone affouillée : 510 €
- Enduit de chaux de finition taloché : 1 116 €
- nettoyage et évacuation des gravats à la décharge : 110 €

Le montant du marché de travaux passe de :

- Montant initial du marché : 51 236.50 € HT – 61 483.80 TTC à
- Montant nouveau marché : 53 278.50 € HT – 63 934,20 € TTC.

Après examen et délibération, l'assemblée valide à l'unanimité la proposition d'avenant n°1 au marché de travaux de réfection de la toiture de la maison Boissy et autorise Madame le Maire pour le signer.

5- Convention d'utilisation et de mise à disposition à titre gratuit du logiciel informatique pour la gestion des Hydrants et Points d'Eau d'Incendie (PEI)

Le SDIS nous adresse un modèle de convention pour la mise à disposition du logiciel informatique pour la gestion des Hydrants et Points d'Eau d'Incendie, il est nécessaire de prévoir des droits d'accès pour des utilisateurs (élus et agents).

Ce logiciel permet d'obtenir les résultats suivants au niveau de l'ensemble des points d'eau :

-Consultation, -Mise à jour (relevés des mesures annuelles et non conformités...) - Etat des disponibilités et indisponibilités des PEI - Impressions, -Statistiques, -Cartographies associées.

Après examen et délibération, l'assemblée valide à l'unanimité le projet de convention présenté et autorise le Maire à la signer.

6- Convention de groupement de commande pour « marché voirie à bons de commandes 2023 à 2026 avec la communauté de communes du pays de Lalbenque-Limogne

La communauté de communes relance un marché à bons de commande d'investissement sur 4 ans 2023-2026, pour cela elle sollicite les collectivités qui souhaitent y participer et rejoindre le groupement de commandes avec l'inventaire des besoins en programme voirie communale pour les 4 ans.

La commune a défini un besoin de 50 000 €/an, soit 200 000 € sur 4 ans.

L'assemblée valide à l'unanimité de reconduire l'adhésion au groupement de commandes et autorise le Maire à signer la convention à venir et tout document nécessaire.

7- SIFA (syndicat intercommunal pour la fourrière animale : demande d'adhésion

La commune de Marminiac vient d'adhérer récemment au SIFA, le SIFA a validé cette adhésion et demande l'avis favorable à toutes les communes adhérentes.

Après examen et délibération, l'assemblée valide à l'unanimité l'adhésion de la commune de Marminiac au SIFA.

8- Acquisitions foncières

Nous avons deux acquisitions foncières à présenter :

L'acquisition de la parcelle AC 206 à Emeliès appartenant à Bernard AYMARD pour un projet d'enfouissement d'une citerne incendie pour sécuriser le secteur.

L'acquisition de la parcelle AP 197 à Piboulède appartenant à Monsieur VIDAILLAC pour améliorer la visibilité en modifiant le carrefour.

Pour chacune de ces parcelles, une étude de sol G1 est obligatoire et à charge du vendeur. Il est proposé aux deux vendeurs, le montant forfaitaire de 1 150 €/ la parcelle.

Après examen et délibération, l'assemblée valide à l'unanimité l'achat de ces deux parcelles pour Emeliès et Piboulède pour un montant forfaitaire de 1 150 €/la parcelle et autorise le Maire à signer les actes notariés à venir.

9- Questions diverses

Marie DELPECH précise qu'il y a eu un souci technique lors de l'impression du journal, celui-ci sera distribué la semaine du 23 au 27 janvier 2023.

Un premier forum des commissions participatives aura lieu le 4/02/2023 à la halle de la mairie.

Madame le Maire rappelle les vœux de la municipalité le 20/01/2023 à la salle des fêtes de Lalbenque à 19 h.

Kévin DELON informe l'assemblée de l'aménagement du parking et de l'espace public à ST HILAIRE, la consultation sera lancée semaine 3 avec une remise des offres le 10/02/2023.

Il indique que le Parc naturel régional des Causses du Quercy a distribué en mairie un petit livret très intéressant sur l'évolution de la maison individuelle à destination du public.

Charles LONJOU indique qu'il y a beaucoup de retard avec la signalisation au sol à l'école et au carrefour du mercadiol. Les commandes ont été passées depuis plusieurs mois.

Myriam LEZOURET-CONQUET rappelle l'intervention de la LPO, le samedi 14/01/2023, dans la halle de 14 h à 18 h, sur la connaissance des oiseaux de nos jardins.

Elle indique que le programme de l'ABC s'étoffe et une première réunion publique aura lieu le samedi 11 février de 14 h à 16 h pour marquer le démarrage de l'étude approfondie.

Philippe SUDRES fait l'écho d'un article de presse sur la démographie des communes. Lalbenque est très bien positionnée, en matière d'évolution croissante de sa démographie. Lalbenque doit travailler sur l'attractivité des entreprises pour éviter le village dortoir.

Madame le Maire précise que le prochain conseil municipal est fixé le vendredi 10 Février 2023.

Plus aucune question à l'ordre du jour, la séance se termine à 21 h 40.

Le conseil municipal approuve à la majorité le compte rendu avec deux abstentions celles de Catherine REBIERE et Sylvie PAGES-GRATADOUR car absentes lors de la précédente séance.

La secrétaire de séance,



Paméla ROUSSEAU.

Le Maire,



Liliane LUGOL.